

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

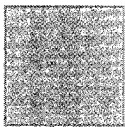
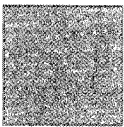
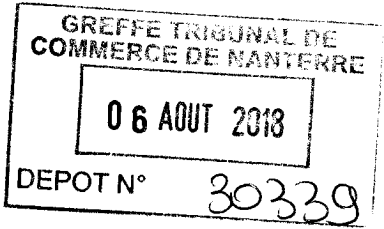
Numéro de gestion : 2012 B 03848

Numéro SIREN : 751 843 343

Nom ou dénomination : A BLACK STORM PROD

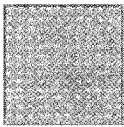
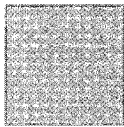
Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2018 sous le numéro de dépôt 30339

A BLACK STORM PROD
15 B RUE EMILE DUCLAUX
92150 SURESNES
0140347069



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2017



Bilan Simplifié

A BLACK STORM PROD

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 28/06/18
Tenue de compte EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	22 544		22 544	22 544
Immobilisations corporelles	37 573	32 242	5 331	11 510
Immobilisations financières	49		49	
ACTIF IMMOBILISÉ	60 166	32 242	27 924	34 055

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	12 322		12 322	18 608
Autres créances	1 076		1 076	2 541
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité				1 465
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	13 398		13 398	22 615

TOTAL GÉNÉRAL	73 564	32 242	41 322	56 669
---------------	--------	--------	--------	--------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	9 745	9 726
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(10 220)	3 518
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	625	14 345

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
------------------------------------	--	--

Emprunts et dettes assimilées	2 854	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 231	10 850
Autres dettes	21 998	21 860
Produits constatés d'avance	9 614	9 614
DETTES	40 697	42 324

TOTAL GÉNÉRAL	41 322	56 669
---------------	--------	--------

Compte de Résultat Simplifié

A BLACK STORM PROD

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 28/06/18
Tenue de compte EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	45 600	85 630	120 676
Production stockée			
Production immobilisée			22 544
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		0	8 017
PRODUIT D'EXPLOITATION		85 630	151 237

Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		34 297	47 489
Impôts, taxes et versements assimilés		1 269	1 484
Rémunérations du personnel		47 328	65 550
Charges sociales		6 777	15 998
Dotations aux amortissements		6 180	8 040
Dotations aux provisions			
Autres charges		0	5
CHARGES D'EXPLOITATION		95 850	138 566

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(10 220)	12 671
--------------------------------	-----------------	---------------

Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		9 174
Impôts sur les bénéfices		(21)

BÉNÉFICE OU PERTE	(10 220)	3 518
--------------------------	-----------------	--------------

RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		

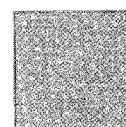
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	(10 220)
---	-----------------

Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	(10 220)
---	-----------------

15

Annexe



Immobilisations - Amortissements

A BLACK STORM PROD

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 28/06/18
Tenue de compte EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	22 544			
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	9 085			9 085
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	28 488			51 032
Immobilisations financières		49		49

TOTAL GÉNÉRAL	60 117	49		60 166
---------------	--------	----	--	--------

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	4 474	1 817		6 291
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	21 589	4 363		25 952

TOTAL GÉNÉRAL	26 063	6 180		32 242
---------------	--------	-------	--	--------

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

A BLACK STORM PROD

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 28/06/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
--------------------------------------	--	--	--	--

Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

A BLACK STORM PROD

Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1.000 €
Siège social : 15 bis rue Emie Duclaux – 92150 SURESNES

751 843 343 R.C.S. NANTERRE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille dix-huit,
Le 29 Juin,
À 14 heures.

Monsieur Pascal SIMAR, demeurant 15 bis, rue Emile Duclaux 92150 SURESNES, associé unique de la Société A BLACK STORM PROD :

I. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul président de la société, Monsieur Pascal SIMAR, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017,
- L'affectation des résultats de cet exercice.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, approuve ces comptes, tels qu'elle les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 10.220 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 10.220 € de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau antérieur : 9.745 €
Résultat déficitaire de l'exercice : -10.220 €

Affectation :

Au report à nouveau, soit -10.220 €

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la somme distribuée à titre de dividendes, pour le précédent exercice a été la suivante :

Exercice	Revenus Eligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31 Décembre 2016	3.500 €	Néant
31 Décembre 2015	4.700 €	Néant
31 Décembre 2014	7.500 €	Néant

TROISIEME DECISION

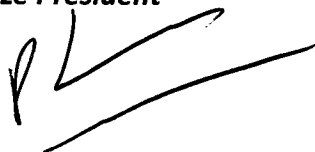
Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, à savoir :

- ❖ Compte courant de M. Pascal SIMAR s'élève à 10.554,20 € au 31/12/2017

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Pascal SIMAR

Le Président



PS

A BLACK STORM PROD

Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1.000 €
Siège social : 15 bis, rue Emile Duclaux – 92150 SURESNES

751 843 343 R.C.S. NANTERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Monsieur Pascal SIMAR, associé unique et Président de la Société A BLACK STORM PROD a, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de Commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Activité et évolution prévisible de la société

- 2017 a été une année de transition avec un chiffre d'affaire en baisse par rapport à l'année précédente et en contradiction avec nos prévisions.
- 2018 devrait nous permettre de recouvrir cette baisse avec de nouveaux projets passionnant dès le dernier trimestre.
- Cette embellie devrait se confirmer en 2019, année d'élections européennes, qui nous permettra également de concrétiser nos projets de production docs et fiction.

Evènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice :

Il convient de souligner qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

Activité en matière de recherche et de développement.

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Filiales et Participations

La Société ne possède aucune filiale et n'a pris aucune participation ni le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice écoulé.

Exposé sur les résultats économiques et financiers :

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 :

PS

- Le chiffre d'affaires HT s'est élevé à 85.630 € contre 120.676 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 85.630 € contre 151.237 € au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 95.850 € contre 138.566 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation ressort à -10.220 € contre 12.671 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des traitements et salaires s'élèvent à 47.328 € contre 65.550 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des charges sociales s'élèvent à 6.777 € contre 15.998 € au titre de l'exercice précédent ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 1 contre 1 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de 0 € contre 0 € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -10.220 € contre 12.671 € au titre de l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 0 € contre -9.174 € au titre de l'exercice précédent, du crédit d'impôt de 0 €, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 10.220 € contre un bénéfice de 3.518 € au titre de l'exercice précédent ;

Au 31 Décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 41.322 € contre 56.669 € au titre de l'exercice précédent.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 10.220 € de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau antérieur :	9.745 €
Résultat déficitaire de l'exercice :	-10.220 €

Affectation :

Au report à nouveau, soit	-10.220 €
---------------------------	-----------

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Revenus Eligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31 Décembre 2016	3.500 €	Néant
31 Décembre 2015	4.700 €	Néant
31 Décembre 2014	7.500 €	Néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, il est rappelé que les conventions intervenues entre la société et son Président et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

- ❖ Compte courant de M. Pascal SIMAR s'élève à 10.554,20 € au 31/12/2017

Pascal SIMAR

Le Président

